



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Taux

Question écrite n° 6528

Texte de la question

M Gautier Audinot attire l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, charge du budget, sur la situation de l'industrie des aliments prepares. Le passage au 1er janvier 1982 du taux de TVA applique aux aliments prepares pour animaux familiers de 7 a 18,60 p 100 a eu pour consequence la chute du taux de croissance de 15 p 100 a moins de 5 p 100. Cette industrie qui represente 3 300 emplois directs et 8 500 emplois indirects permet chaque annee de valoriser 470 000 tonnes de sous-produits agricoles non utilisables pour l'homme. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer son avis sur le retour au taux reduit qui aurait un triple avantage : le developpement agro-alimentaire ; la preparation au grand marche europeen ; un interet social pour les dix millions de foyers francais proprietaires d'animaux familiers.

Texte de la réponse

Reponse. - La nourriture destinee aux animaux de compagnie n'est soumise au taux de 18,6 p 100 de la taxe sur la valeur ajoutee que s'il s'agit d'aliments prepares. Les denrees telles que les abats, les legumes, le lait, qui sont utilisees pour nourrir ces animaux, sont soumises au taux de 5,5 p 100. Cette mesure de relevement de taux avait ete prise pour des motifs budgetaires qui n'ont pas disparu (aide fiscale supplementaire en faveur des personnes invalides). Elle n'a pas empeche le marche des aliments prepares de poursuivre son expansion. Au demeurant la competitivite des fabricants de ces produits ne peut pas etre affectee par l'application du taux d'imposition actuel puisque les exportations sont exonerees de la taxe sur la valeur ajoutee et que les importations de produits concurrents sont soumises au taux de 18,6 p 100 applicable en France. En outre, la majorite des Etats membres de la Communaute economique europeenne applique le taux normal a la fourniture de ces aliments.

Données clés

Auteur : [M. Audinot Gautier](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6528

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 décembre 1988, page 3482